

ÉTAT DES ÉCOLES LIBRES

Quimper, le 31 Octobre 1903.

M

Je vous prie de vouloir bien répondre, dans le plus bref délai possible, aux questions suivantes, dont j'ai besoin pour la confection de l'Ordo diocésain.

Paroisse de S^t Renan

École libre de Garçons.

1° Y a-t-il dans la paroisse une école libre de garçons ?

R. Oui

2° Par qui est-elle tenue ?

R. par les anciens frères de l'ancien séminaire
Et combien a-t-elle de maîtres ?

R. quatre

3° Combien a-t-elle d'élèves externes ?

R. Quarante Sept

Et combien de pensionnaires ?

R. Quarante & un

4° A qui appartient l'immeuble ?

R. à M^{lle} Charlotte de Laigner

Et comment l'école est-elle entretenue ?

R. par la rétribution scolaire & les aumônes que recueille M. de Laigner ou le directeur

Paroisse de

S^t Renan

École libre de Filles.

1° Y a-t-il dans la paroisse une école libre de filles ?

R. Oui

2° Par qui est-elle tenue ?

R. par les anciennes sœurs de la Charité de laïque
Et combien a-t-elle de maîtresses ?

R. Six

3° Combien a-t-elle d'élèves externes ?

R. Cent Sixante Trois

Et combien de pensionnaires ?

R. Quarante Sept.

4° A qui appartient l'immeuble ?

R. à M^{lle} Charlotte Guillevin

Et comment l'école est-elle entretenue ?

R. par la rétribution scolaire & les aumônes de M^{lle} Guillevin

École communale de filles.

5° L'École communale est-elle encore tenue par des Religieuses ?

R. Non

Sinon, à quelle date a eu lieu la laïcisation ?

R. En 1891 (1)

Personnel congréganiste.

6° En dehors des écoles, reste-t-il des Religieuses occupées aux œuvres paroissiales ?

R. Les religieuses de l'hospice occupent du linge de l'église
Quel en est le nombre ?

R. Quatre

A quelle congrégation appartiennent-elles ?

R. à la Congrégation de l'Esprit de S. Basile

Veillez bien, M , répondre sur cette feuille, et la retourner immédiatement à l'Evêché.

Votre tout dévoué en N.-S.,

† FRANÇOIS-VIRGILE,

Evêque de Quimper & de Léon.

(1) Il y avait à S^t Renan 2 écoles Communales de filles l'une Congréganiste l'autre laïque. L'école congréganiste était attenante à l'hospice et l'autre par les filles de l'Esprit. Ces-ci ont été rappeles par les Supérieurs des Sœurs de la Charité de laïque en 1891.